

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 7 octobre 2016

**4<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2016-9-4-4

**Service instructeur**

DSOL - Direction études, finances et appuis de la  
solidarité

**Service consulté**

**AVENANTS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES CONCERNANT LES  
METHODES D'ACTION POUR L'INTEGRATION DES SERVICES D'AIDE ET DE  
SOINS DANS LE CHAMP DE L'AUTONOMIE (MAIA)**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature de cinq avenants aux conventions pluriannuelles de financement conclues entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et le Département du Haut-Rhin pour les cinq Méthodes d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA) du Département.  
Ces avenants fixent le montant de la participation de l'ARS pour chacune d'elles, soit un financement global de 1 182 595 € au titre de l'année 2016 et prorogent d'un an les conventions, échues au 31/12/2015, de la MAIA Région Mulhousienne et de la MAIA Trois Pays Sundgau.

Le Département du Haut-Rhin, porteur des Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer (MAIA) sur le territoire haut-rhinois, a signé avec l'ARS Alsace Champagne-Ardenne Lorraine cinq conventions pluriannuelles, d'une durée de trois ans, pour la mise en place et le financement d'un dispositif d'intégration MAIA pour chacune des MAIA sur 5 territoires : MAIA Région Mulhousienne, MAIA Trois Pays-Sundgau, MAIA Région Colmarienne, MAIA Florival Haute-Alsace et MAIA Thur Doller.

Les dépenses financées par l'ARS sont conformes aux dépenses éligibles définies dans le cahier des charges national des dispositifs d'intégration MAIA et fixées par un avenant annuel prenant en compte les éventuelles sommes non consommées.

Les modalités particulières de financement actées dans les conventions pluriannuelles prévoient, en effet, que les sommes non consommées pour le fonctionnement font l'objet d'une récupération par diminution du financement de l'ARS au titre de l'exercice suivant par voie d'avenant.

Aussi les excédents non consommés en 2015 sont déduits des participations versées par l'ARS au titre de 2016.

Le bilan de l'exercice 2015 présente, pour quatre MAIA, des situations excédentaires :

MAIA	Participation ARS 2015	Dépenses justifiées hors apport CD68	Excédents 2015
MAIA Région Mulhousienne	298 500 €	298 500 €	/
MAIA Trois Pays-Sundgau	280 000 €	220 341 €	59 659 €
MAIA Région Colmarienne	280 000 €	256 752 €	23 248 €
MAIA Florival Haute-Alsace	220 000 €	181 502 €	38 498 €
MAIA Thur Doller	26 000 €	0 €	26 000 €

En 2016, un financement exceptionnel de 10 000 € est attribué à chaque MAIA par l'ARS au titre d'une action de formation et d'accompagnement renforcé des pilotes.

Ainsi, pour l'exercice 2016, les financements accordés par l'ARS, au vu des comptes rendus financiers produits et après déduction des sommes non consommées en 2015, s'élèvent globalement à 1 182 595 €, selon le détail suivant :

MAIA	Financements ARS conventions pluriannuelles	Excédents 2015	Financement exceptionnel	<b>Financements ARS 2016</b>
MAIA Région Mulhousienne	280 000 €	0 €	10 000 €	<b>290 000 €</b>
MAIA Trois Pays-Sundgau	280 000 €	- 59 659 €	10 000 €	<b>230 341 €</b>
MAIA Région Colmarienne	280 000 €	- 23 248 €	10 000 €	<b>266 752 €</b>
MAIA Florival Haute-Alsace	220 000 €	- 38 498 €	10 000 €	<b>191 502 €</b>
MAIA Thur Doller	220 000 €	- 26 000 €	10 000 €	<b>204 000 €</b>

En outre, les avenants pour la MAIA Région Mulhousienne et pour la MAIA Trois Pays Sundgau prorogent d'un an les conventions pluriannuelles correspondantes échues au 31 décembre 2015, et ce dans la perspective de la conclusion d'une convention cadre départementale pour l'ensemble des MAIA à partir de 2017.

Il est précisé que les recettes seront recouvrées au budget départemental au programme J613, chapitre 013, fonction 53, nature 6419.

La 4<sup>ème</sup> Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance en date du 23 septembre 2016.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer avec l'ARS Alsace Champagne-Ardenne Lorraine les avenants joints en annexe et à apporter, le cas échéant, des modifications mineures sur les documents.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN

EricSTRAUMANN